

COMMUNE DE PLASSAC-ROUFFIAC
Compte-Rendu Conseil Municipal
Séance du 9 février 2022

L'an Deux mille vingt deux , le mercredi neuf février à 20h30.

Le Conseil municipal s'est réuni en présence de Mr le Maire Serge DAVID.

Présents : Serge DAVID, Marie-Odile AURIAU, Damien AUDOIN, Pascal COTTREAU, Alain LAPOUGE, Julien GAURIEAU,

Pouvoirs : Delphine LAURAIN et Marie-Christine LE TURDU, pouvoirs à Madame AURIAU Marie-Odile

Absent : Daniel MAGNIER

Marie-Odile AURIAU a été nommée secrétaire de séance.

#####

Le quorum est atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20H35 et rappelle l'ordre du jour est :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2021
2. Organisation du temps de travail (mise en place des 1607 heures)
3. Approbation du rapport de la CLECT
4. Vote du compte de gestion 2021
5. Vote du compte administratif 2021
6. Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2021
7. Convention de service « santé, hygiène et sécurité au travail » avec le CDG 16
8. Informations :
9. Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
 1. Formation des élus
 2. Commission de contrôle de la liste électorale : proposition d'un délégué du tribunal
 3. Présentation des projets 2022
 4. Divers

1 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu du 1^{er} décembre 2021.

Julien GAURIAU demande de modifier le nom de l'entreprise concernant le nettoyage des concessions des cimetières, il s'agit de l'Entreprise Funéraire Sud Charente au lieu de l'entreprise MONTAUBAN.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

2 – Organisation du temps de travail (mise en place des 1607 heures)

Monsieur le Maire fait la lecture du projet de délibération concernant les cycles de travail pour :

Adjoint administratif (pour le 1^{er} poste) : 14h hebdomadaires les lundi et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Adjoint administratif (pour le 2^{ème} poste) : 22.95 heures hebdomadaires les lundi et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 et les mercredis de 8h00 à 14h55.

Adjoint technique (pour le 1^{er} poste) : 15 heures hebdomadaires les lundi et vendredi de 8h50 à 12h et de 14h00 à 18h (changement d'horaires suite à la demande de l'employé et accordé lors de son entretien annuel.

Adjoint technique (pour le 2^{ème} poste) : 5 heures hebdomadaires les lundi et vendredi de 15h à 18h.

Monsieur le Maire précise que lors de l'entretien annuel de Jean-Paul (adjoint technique pour le 2^{ème} poste) celui-ci n'effectuera pas d'heure supplémentaire sauf à la demande de Monsieur le Maire.

Les fiches horaires des travaux effectués de la semaine ainsi la fiche des travaux à effectuer pour la semaine suivante seront rédigées en collaboration et sous la responsabilité de Daniel MAGNIER.

Ce projet de délibération est approuvé à l'unanimité et sera proposé au prochain comité technique du CDG 16 pour validation

3 - Approbation du rapport de la CLETC

Monsieur le Maire nous explique le transfert de charges concernant les restitutions de compétence pour notre commune se globalisant (voirie, péri-scolaire...) pour un montant de provision de 59 087.36 €.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

4 Vote du compte de gestion 2021

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents plus 2 pouvoirs, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

5 Vote du compte administratif 2021

Les membres du conseil municipal après avoir procédé au vote du compte de gestion établi par le comptable du Trésor, ont désigné Madame Marie-Odile AURIAU comme Présidente de séance.

Monsieur Serge DAVID, maire se retire à cet instant.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellés | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|--------------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés | 0,00 € | 131 028,86 € | 0,00 € | 231756,92 | 0,00 € | 362 785,78 € |
| Opérations de l'exercice | 131 118,83 | 73315,79 | 203140,22 | 209420,99 | 334 259,05 € | 282 736,78 € |
| Integration Sivos Plassac Voul | | 5250 | | 6412,43 | | |
| TOTAUX | 131 118,83 € | 209 594,65 € | 203 140,22 € | 447 590,34 € | 334 259,05 € | 657 184,99 € |
| Résultats de clôture | 0,00 € | 78 475,82 € | 0,00 € | 244 450,12 € | 0,00 € | 322 925,94 € |
| Restes à réaliser | 0,00 € | 0,00 € | | | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAUX CUMULES | 131 118,83 € | 209 594,65 € | 203 140,22 € | 447 590,34 € | 334 259,05 € | 657 184,99 € |
| RÉSULTATS DÉFINITIFS | 0,00 € | 78 475,82 € | 0,00 € | 244 450,12 € | 0,00 € | 322 925,94 € |

- Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, le bilan d'entrée et le bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Vote et arrête les résultats définitifs tels résumés ci-dessous

Après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur Serge DAVID, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 du budget principal.

1 Affectation du résultat 2021

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021.

Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement 2021.

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

| | RÉSULTAT C.A. 2020 | PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT | RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021 | INTEGRATION SIVOS PLASSAC-VOULGEZAC | RESTES A REALISER 2021 | SOLDE DES RESTES A REALISER | CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT |
|--------|--------------------|----------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|------------------------|-----------------------------|---|
| | | | | | Dépenses | | |
| INVEST | 131 028,86 € | | - 57 803,04 € | 5 250,00 € | - € | 0,00 € | 78 475,82 € |
| FONCT | 231 756,92 € | - € | 6 280,77 € | 6 412,43 € | Recettes | | 244 450,12 € |

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'affecter le résultat comme suit :

| | | |
|---|-------------------|---------------------|
| EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU | 31/12/2021 | 244 450,12 € |
| Affectation obligatoire : | | |
| A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | | - € |
| | | - € |
| Solde disponible affecté comme suit : | | |
| Affectation complémentaire en réserves (c/1068) | | |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | | 244 450,12 € |
| Affectation de l'excédent reporté d'investissement (001) | | 78 475,82 € |
| Total affecté au c/ 1068 : | | - € |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU | 31/12/2021 | |
| Déficit à reporter (ligne 002) | | |

2 Convention de service « santé, hygiène et sécurité au travail » avec le CDG 16

Monsieur le Maire nous fait état de la nouvelle convention de services « santé, hygiène et sécurité au travail.

Actuellement, la gestion de la médecine du travail est prise en compte par le CDG 16.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'adhérer à la convention de service « Santé, hygiène et sécurité au travail du CDG 16 et décident de souscrire aux services suivants :

- Médecine du travail : 0.34% de la masse salariale
- Fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité : 0.03% de la masse salariale
- Dispositif de signalement : plateforme numérique seule : 0.01%
Plateforme – fonction de référent externalisée
0.03%
de la masse salariale

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire, à signer la convention de service avec le CDG 16, dit que les crédits nécessaires seront inscrits au B.P. 2022 et suivants.

Damien AUDOIN demande si notre Mairie a un document unique. Une recherche doit être faite à ce sujet.

Adopte à l'unanimité cette délibération.

1 Informations

A- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable année 2020

Monsieur le Maire nous fait part de l'extrait de délibération du GrandAngoulême concernant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable année 2020.

B – La formation des élus

Monsieur le Maire nous fait part de l'ouverture de la plateforme « mon compte formation » et insiste sur la disponibilité de l'application mobile et d'un site internet avec un accès rapide.

Une formation est obligatoire « le vadémécum de l'élu » qui n'est pas prise en charge par le compte formation.

Le coût de cette formation est de 100 € TTC par conseiller. Monsieur le Maire propose de faire cette formation un samedi dans les locaux de la mairie.

Monsieur le Maire doit intervenir auprès de L'AMF afin de déterminer les modalités de cette formation.

Un mode opératoire est remis à chaque élu.

C– Proposition d'un nouveau délégué du tribunal administratif concernant la commission de contrôle de la liste électorale

Suite à la démission de Monsieur REPOLT, nous devons nommer un nouveau représentant concerna nt la commission de contrôle de la liste électorale.

Nous devons proposer des noms d'habitant(e)s de la commune.

D – Présentation des projets communaux 2022

Daniel MAGNIER prend la parole afin de nous exposer les projets 2022 et nous confirmer les entreprises retenues lors de la commission travaux du samedi 5 février 2022, à savoir :

| Projet travaux | Entreprise retenue | Adresse entreprise |
|-----------------------|--------------------|---------------------|
| Cuisine | CLIM FROID | Claix |
| Cuisine maçonnerie | DRAY | PLASSAC |
| Cimetière de Rouffiac | JOBIT | LA COURONNE |
| Visio conférence | TES | CLAIX |
| Voirie | EIFFAGE | Poitou-Charentes 16 |
| Curage fossé | OBTP | CHADURIE |
| Tracteur épareuse | AMA 16 | VARS |
| Elagage | BEUGNOT | MOUTHIERS |

Les travaux suivants devront être effectués en priorité :

Canalisation des eaux chez Ribot

Abattage du noisetier et élagage des arbres dans l'affaire DELAGE.

Monsieur le Maire ajoute que concernant le curage du fossé au Brisseaux, Monsieur MAUDET fournira le busage pour l'écoulement des eaux.

Monsieur le Maire propose de faire une réunion pour l'orientation des travaux de la commune avec tous les conseillers.

Concernant l'achat d'une Visio-Conférence, Fabien LAGARDE ajoute qu'il serait plus judicieux de se renseigner auprès d'une autre collectivité ou mairie afin de déterminer le matériel le plus adapté.

Celui-ci précise qu'il serait à même d'assurer l'installation de ce matériel.

Monsieur le Maire propose la création de deux commissions internes :

- **Commission Urbanisme (afin de répondre à toutes les problématiques)**

Proposition membres : Daniel MAGNIER – Julien GAURIAU – Fabien LAGARDE

- **Commission plan de sauvegarde communal (dernier plan déposé en 2011 à la Préfecture)**

Proposition membres : Delphine LAURAIN – Damien AUDOIN – Daniel MAGNIER
Alain LAPOUGE – Marie-Odile AURIAU

Monsieur le Maire propose qu'un agent participe à cette dernière commission.

Un blog d'activités et d'informations est proposé par le GrandAngoulême, Fabien LAGARDE et Percinda WILGA se chargeront d'alimenter des informations concernant la commune.

Le carnaval se déroulera le 19 mars 2022 et sera organisé par Effervescentre, reste à déterminer la prise en charge du pot de convivialité de la commune.

Une commission culture est à prévoir afin de déterminer les modalités concernant les soirs bleus, le carnaval et la fête de la Saint-Cybard.

Une personne du conseil municipal sera à nommer au conseil d'administration du SCALP.

Monsieur le Maire propose qu'une association soit créée afin d'englober plusieurs animations de la commune (petites-mains, club loisirs multi-activités, (jeux de société, randonnées)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23H30.